Département de MAINE ET LOIRE Arrondissement de Saumur Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du conseil municipal du 8 juillet 2024

Convocation du 1/07/2024

Nombre de conseillers en service: 13

Conseillers présents: 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 9/07/2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de de juillet à 18 h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents: Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER, Anne MAYER, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON et Frédéric BRUERE.

Absents: Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER et Christophe GAIGNON.

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2024-30 AUGMENTATION DE LA VITESSE « ROUTE DU DOREUR »

Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter la vitesse « Route du Doreur » actuellement à 30 km/h et de la passer à 50 km/h.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à 7 voix pour et 1 voix contre d'augmenter la vitesse « Route du Doreur » actuellement de 30 km/h et de la passer à 50 km/h à compter de ce jour. Un arrêté sera établi pour formaliser cette modification.

Pour copie certifiée conforme, La BREILLE-LES-PINS, le 9/07/2024

Le Maire,

Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la transmission En Sous-préfecture de Saumur, le 9/07/2024 Et de la mise en ligne le 9/07/2024

Le secrétaire

Accusé de réception en préfecture 049-214900458-20240708-DCM2024-30-DE Date de télétransmission : 09/07/2024 Date de réception préfecture : 09/07/2024